

Republique Rwandaise
Ministère de la Jeunesse
des Sports

1dc

6p

Procès-Verbal

1016119281

Procès Verbal de la réunion du 10 juin 1981

La réunion à laquelle assistaient les délégués du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et ceux du Ministère de la Jeunesse et des Sports avait pour objet de prendre connaissance des Agents de notre Ministère ne figurant pas sur l'organigramme repris dans l'Arrêté Présidentiel N°59/09 du 30 juin 1976 portant organisation et attributions des services de l'Administration Centrale.

Assistaient à cette réunion :

- Monsieur MUGEMANA Jean-Marie Vianney, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports, Président de la réunion.
- Deux Délégués du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
- Monsieur SEMATEKA Claude, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement représentant le Directeur Général de la Jeunesse en mission, Rapporteur.
- Monsieur KAMALI Isaac, Gestionnaire des Crédits
- Madame MUKAMALIZA Marie-Goretti, Rédacteur au Bureau Courrier et Archives représentant son Chef de Bureau.

Etait absent : Le Chef de Division Inspection (Non invité)

Au début de la réunion, le Président dit qu'il s'agit de présenter au groupe les attributions de chaque Agent du Ministère qui n'est pas repris à l'organigramme en vigueur, c'est-à-dire du Fonctionnaire Principal au Veilleur.

La présentation devait commencer par les services du Secrétariat Général mais comme le Directeur Général des Sports et Loisirs était pressé pour aller présider une autre réunion des Responsables des Clubs Sportifs, nous avons été obligés d'intervertir l'ordre et la demande du Directeur Général fut mise en considération.

Il a présenté très brièvement l'organigramme de son service dont la copie est ci-annexé. Entre-temps, le Président de la réunion demanda au Directeur Général si avec un tel organigramme et un tel personnel il obtenait des résultats satisfaisants. La réponse fut négative. Le volume du travail exige la restructuration de cette Direction Générale et la décentralisation de ses activités. Sans quoi l'on ne peut pas s'attendre à une quelconque efficacité.

Le Directeur Général dit qu'au temps du Ministre NSEKALIJE il avait déjà donné quelques propositions concernant ces changements. Madame MUKAMALIZA informe le groupe que ces propositions n'ont jamais quitté le Ministère et se trouvent encore dans les archives. Le Président ordonne de les lui amener après la réunion.

Le Directeur Général se plaint du fait que la Division Folklore et Loisirs avec ses nombreuses attributions n'a ni Bureau, ni personnel qualifié. C'est ainsi qu'elle utilise un Agent engagé en qualité de dactylographe (GATSIMBANYI Thaddée) mais exerçant les fonctions de traducteurs des textes rwandais en français de tout ce qui concerne le ballet national et les traditions rwandaises (recherche sur IMIHANGO YA KERA).

Un autre Agent répondant au nom de NZABAHIRANYA Roger, engagé en qualité de chauffeur s'occupe de l'encadrement des orchestres dans la Division Folklore et Loisirs.

Monsieur MUNYANSANGA Ladislas, Instructeur des Sports qui travaillait au Bureau Sports d'Equipe a été affecté à KAVUMU/NYABISINDU où il exerce les fonctions de Maître de Stages pour toutes les formations organisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports conjointement avec le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi.

Après avoir expliqué l'organigramme de son service le Directeur Général des Sports et Loisirs est directement parti pour présider la réunion des Responsables des Clubs Sportifs. La parole fut donné à Madame MUKAMALIZA Marie-Goretti représentant le Chef de Bureau Courrier et Archives.

Mise à part le Chef de Bureau, ce Service compte 11 personnes :

- MUKAMALIZA Marie-Goretti, Rédacteur

Elle s'occupe de :-Expédition du Courrier

-Tenue des dossiers du Personnel S/Statut

-Réponse aux lettres orientées au BCA

-Classement

- MUKABURASA Spéciose, Rédacteur :

Elle s'occupe de l'indicateur général du courrier reçu.

- UWAJENEZA Béatrice, Dactylographe Sous-Contrat :

Elle s'occupe de la ventilation du courrier SECRETARIAT GENERAL-DIRECTIONS GENERALES.

- MUKANDEKEZI Caritas (sous-contrat) : Dactylographie du BCA et de la Division Inspection.

- MUNYANKINDI Félicien (sous-contrat) : Dactylographie des documents du Ministre et du Secrétaire Général.

- Dactylographe particulier du Ministre.

- HABYARIMANA Raphaël (sous-contrat) : Planton chargé de la propreté extérieure du bâtiment du Ministère.

- NTAWUYITEGEKA Eieuthère (sous-contrat) : Planton chargé de la propreté du Cabinet du Secrétaire Général et du Bureau Courrier et Archives.

- KABANDA Thomas (sous-contrat) : Planton chargé de la propreté des Bureaux de la Direction Générale des Sports et Loisirs.

- MUVUNYI Juvénal (sous-contrat) : Planton chargé de tourner les stencils et de la propreté de la grande salle des Sports et Loisirs.

- RUTWAZA Fulgence (sous-contrat) : Planton chargé de la propreté de la Direction Générale de la Jeunesse.

- BWICUBUGIZE Jean B. (sous-contrat) : Standardiste.

Tous ces plantons s'occupent de la transmission du courrier à tour de rôle.

Après cet exposé, nous avons écouté le Secrétaire Général qui nous a parlé des Attributions du Bureau des Relations Publiques. Il nous a dit que ce Bureau n'a pas de titulaire mais ses attributions ont été bien définies par le Président de la République qui l'a institutionnalisé; Monsieur HABIMANA Léonidas, Rédacteur Adjoint est l'intérimaire du Chef de Bureau. Il semble qu'avant son départ le Ministre Aloys NSEKALIJE a proposé aux instances compétentes le commissionnement de l'intéressé. Ce fut le tour de la Division Inspection mais le titulaire n'a pas été invité à défendre les attributions de son personnel. La discussion s'engagea entre les participants mais sous la présidence du Secrétaire Général. Il s'est alors avéré que Madame NIYOKINDI Agnès, Fonctionnaire Principal, de par ses attributions est très surchargée. Le groupe se pose la question de savoir si vraiment cet Agent fait tout ce qui est dit dans le rapport de son Chef. Le Chef de Division Encadrement dit que toutes ces attributions devraient être réalisées comme telles mais le Service de l'Inspection ne fonctionne pas comme il se doit depuis 1979 et ce, par ordre de ses chefs hiérarchiques.

La participation de cette personne à certaines missions, l'édition de la chronique sur la Jeunesse et du Bulletin National de Liaison ainsi que le Dossier sur la Délinquance Juvenile ne figurent pas dans les attributions de la Division Inspection; Madame NIYOKINDI les a reçues soit du Ministre, soit du Directeur Général de la Jeunesse (en ce qui concerne le Dossier de la Délinquance Juvenile, cet agent l'a reçu du DIRGERAL Jeunesse suite à sa propre demande). Pour ce qui est de la chronique sur la Jeunesse, le Secrétaire Général a demandé que ce dossier soit étudié sérieusement et que les propositions concrètes lui soient faites dans les meilleurs délais. Quant aux attributions de la Division Inspection en général et à celles de Madame NIYOKINDI en particulier, le Président dit qu'elles seront l'objet de discussion dans une autre séance de travail à une date qu'il fixera lui-même. Après la Division Inspection, nous avons écouté Monsieur KAMALI Isaac, Chef de Bureau Gestion des Crédits. Il a informé le groupe qu'il a 26 personnes sous ses ordres.

Ces personnes sont les suivantes :

- ZIGAMA Denis, Rédacteur Adjoint, Sous-Gestionnaire

- Responsables du charroi automobile
- Relation avec les garages
- Tenue à jour des fiches du carburant
- Tenue à jour des fiches des prix les moins chers
- Tenue à jour des fiches relatives aux Voyages de Service
- Relation avec la Caisse Sociale du Rwanda
- Relation avec le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi
- Traiter les autres dossiers qu'il reçoit de ses chefs hiérarchiques.

- MPARATALIKUBWABO Louise, Rédacteur Adjoint

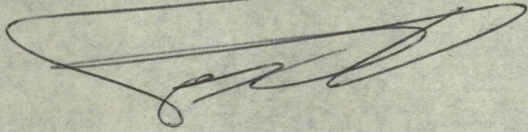
- Enregistrement des factures
- Ventilation du courrier
- Classement du courrier
- Responsable des télex et télégrammes

.../...
... à la Gestion

En ce qui concerne les dactylographes, le Bureau Formation dispose d'un Agent qui n'a ni machine ni bureau ni chaise. Une machine est disponible lorsqu'il y a des

dactylographes qui s'absentent ou qui sont en congé. Au service de l'Encadrement Régional de Kigali, il y a deux dactylographes avec une seule machine. L'Encadreur Régional qui les utilise a déjà signalé que ses deux dactylographes ne font absolument rien. Il semble qu'une de ces Agents n'a même pas de lettre d'affectation; elles ont été affectées à l'Encadrement grâce aux arrangements de certains Chefs de service.

L'Encadrement Sous-Régional de Kabaya (Gisenyi) a une dactylographe sans machine. Il y a lieu de se demander ce qu'elle fait dans ce service. Après avoir pris connaissance des attributions de tout le personnel du Ministère, le Président de la réunion demande aux représentants du Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi de lui livrer leurs impressions sur cette séance de travail. Ils ont manifesté leur satisfaction pour des renseignements qui leur ont été donnés, de la bonne compréhension du Président, et surtout de la façon dont il a dirigé la réunion. Avant de fournir leur rapport à qui de droit, ont-ils dit, ils repasseront au Ministère de la Jeunesse et des Sports pour une correction éventuelle et ce sera dans deux ou trois semaines. C'est à 10h15 que le Président a levé la séance en remerciant tout le monde pour sa participation active à cette réunion.



KARAKEZI Epiméne

Rapporteur.-

- Responsable du magasin de matériel de bureau (stock et distribution)
- Tenue des dossiers du Personnel Sous-Contrat.

- MAHUKU Evariste (Sous-Contrat) : Engagé en qualité de Planton mais exerçant les fonctions de Magasinier. Il s'occupe de la distribution du matériel technique et des vivres de la Direction Générale de la Jeunesse.
Il tient les fiches des entrées et des sorties de ce matériel et des vivres
Il participe au transport du matériel technique des magasins au Ministère
Il fait l'inventaire du mobilier du Ministère.

- SAMVURA Célestin (Sous-Contrat) : Dactylographe
Il dactylographie les listes de paie du personnel sous-contrat
Il s'occupe de la subdélégation des crédits dans les Préfectures
Il dactylographie les lettres en Kinyarwanda.

- MUKAMURENZI Assumpta (Sous-Contrat) : Dactylographe
Dactylographie des lettres en Kinyarwanda
Tenue à jour des dossiers des chauffeurs
Remplace Madame MPARATALIKUBWABO Louise pour la distribution de matériel de bureau (en cas d'empêchement).

- SAFARI PEKEE (Sous-Contrat) : Electricien
Installations électriques dans le bâtiment du Ministère et dans les Centres de Formation.
Réparation des portes et fenêtres du Ministère
Relation avec Electrogaz.

- 11 Chauffeurs
- 12 Veilleurs dont 7 au Palais de la Jeunesse et 5 au Ministère
- 4 Domestiques du Ministre dont 2 veilleurs, 1 jardinier et 1 cuisinier.

En ce qui concerne le nombre des domestiques du Ministre, le Secrétaire Général a demandé au Gestionnaire de lui montrer le Journal Officiel déterminant les avantages réservés aux Ministres. Après l'exposé du Gestionnaire des Crédits, ce fut le tour de Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement représentant le Directeur Général de la Jeunesse.

Après avoir dit que leur Direction Générale manquait deux Directeurs dont un de la Planification et un autre de l'Encadrement et Formation, il a présenté les attributions de son personnel suivant les tableaux en annexe. Vinrent enfin les commentaires ci-après :

La Direction Générale de la Jeunesse a beaucoup d'Agents sous-employés et la Direction Encadrement et Formation a des attributions qui ne sont pas conformes à ce qu'elle fait réellement.

Quand on dit par exemple que la Division Encadrement a des relations avec les autres Ministères, ce n'est pas clair et précis. Quand on dit que la Division Encadrement répond aux demandes de congé et d'emploi, on n'y comprend rien car le BCA et la gestion s'en occupent. Quant on voit qu'il n'y a aucune enquête qui se fait alors qu'il existe un Bureau Enquêtes et Statistiques, comment peut-on expliquer cette situation ? Et que dire de la Direction Planification qui n'est pas opérationnelle ?

Le Chef de Division a essayé de répondre à toutes ces questions :

- Les attributions de la Direction Générale de la Jeunesse ont été déterminées par le Président de la République dans le Journal Officiel n° 15 du 1 août 1976 (cfr P. 475). Les Chefs de service n'ont rien inventé.
- Les relations avec les autres Ministères dépendent des dossiers à traiter. Si nous avons un dossier sur les C.C.D.F.P., nous contacterons la personne qui a les CCDFP dans ses attributions au Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire. S'il s'agit d'un cas concernant le Plan d'Action Communale, nous mettrons en rapport avec le responsable du Développement Communal au Ministère de l'Intérieur. Si ce dossier a trait aux plantations abandonnées, nous contacterons celui qui s'occupe de tels cas au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, etc. Les bureaux à contacter ne sont pas déterminés à l'avance.
- Le groupe n'a pas compris comment à la Division Encadrement on répond aux demandes de congé et d'emploi alors que le Bureau Courrier et Archives devait s'en occuper. La réponse fut celle-ci :
Nous répondons lorsque ces demandes sont orientées à la Division Encadrement. Et surtout que nous connaissons nos besoins en personnel et le quota nous accordé par le Ministère des Finances. En ce qui concerne les congés, chaque fois que les Agents de nos services extérieurs sollicitent des congés, leurs demandes nous sont envoyées pour avis. En définitive, c'est nous qui accordons ces congés.
- Le Chef de Division a informé le groupe qu'un Agent de son service est chargé de dresser une sorte de groupements socio-économiques tout comme il y a un autre au Bureau Formation qui a dans ses attributions l'établissement d'une carte de Centres de Formation. C'est le Ministre qui a demandé que cette carte soit faite.
- Quant à la Direction Planification et au Bureau Enquêtes et Statistiques, le personnel qualifié et le moyen de déplacement font défaut de façon que les Agents de ces services qui devraient travailler à l'extérieur sont bloqués et de ce fait restent au bureau. Ni la Direction Planification, ni la Division Inspection, ni la Division Encadrement, ni le Bureau Enquêtes et Statistiques, ni le Bureau Formation, aucun ne s'est rendu à l'intérieur depuis 1979. La situation devrait être débloquée. Le Secrétaire Général dit qu'il faut travailler à base des rapports des Encadreurs. Cela est juste mais nous savons à l'avance que ces rapports sont incomplets et ne reflètent pas la réalité d'où la nécessité de se rendre sur le terrain.